



Coordination des Syndicats CGT de Verallia

Votre force pour l'avenir



## NAO : Joyeux Noël !!!

La CGT avait trouvé indécent de faire la 1<sup>ère</sup> réunion NAO le jour même où les premières notifications de licenciements seraient envoyées aux salariés.

Ce 8 décembre, la 1<sup>ère</sup> réunion a commencé alors que les salariés de Cognac sont en grève pour obtenir des solutions de reclassement interne à tous les salariés et qu'aucune solution n'ait vu le jour lors de la réunion de médiation avec la DIRECCTE (*Inspection du Travail*)

À peine 30 minutes après le début de la réunion, un communiqué de la Direction Générale tombait dans les boîtes mail, annonçant qu'il n'y avait pas de solution de reclassement interne pour 20 à 30 personnes...

**Joyeux Noël... Bonne année !!! Que dire d'une telle attitude !?**

Cette réunion de "discussions" sur le thème des NAO a permis aux Syndicats et à la Direction d'exposer chacun ses revendications et de voir quels thématiques la direction envisageait de négocier.

La CGT a dénoncé le fait que les NAO sont prévues et très encadrées par la loi et qu'il n'était pas normal d'avoir l'intégralité des documents avant la réunion et dans un délai raisonnable pour étudier ces dizaines de pages de tableaux de chiffres.

=> La Direction s'est engagée à communiquer l'intégralité des documents par mail.

La CGT a demandé si les négociations concernaient la VOA ou pas puisqu'il est prévu une fusion au 30 juin avec effet Rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier.

=> La Direction a répondu que la VOA décidera si elle accepte ou non les NAO en cours pour Verallia France.

**Les organisations Syndicales ont présenté chacune leur tour leurs revendications, puis la direction a présenté ses intentions de négociations, très nombreuses !**

**Au cours de cette réunion, la direction a présenté un contexte très pessimiste (contrairement aux annonces faites aux actionnaires) et a fait une annonce importante !**

**La direction prévoit** que les performances 2020 ne permettront pas de déclencher l'Intéressement pour l'année 2020, et les prévisions pour 2021 laissent à penser qu'il n'y en aura sûrement pas non plus pour l'année 2021 ! (Tant que les comptes ne sont pas clôturés, la direction prévoit, quand les comptes seront clôturés, ce sera sûr !)

L'argument avancé par la Direction est la crise sanitaire que personne ne pouvait prévoir.

**Pourtant, lors des négociations de l'accord Intéressement la CGT écrivait => => => => => => => =>**

La CGT disait qu'il fallait négocier sur la base d'un intéressement linéaire.

Plus il y a de résultats plus les salariés touchent !

La direction a imposé son "contrat d'Intéressement" basé sur une progression impérative et trop élevée !

**Résultat : le Contrat passé en force après chantage aura fonctionné 1 seule année sur les 3 prévues !**

La Direction propose de renégocier un avenant ou un nouvel accord pour les 3 prochaines années... Mais pour 2020, c'est sûr et certain : C'est avant le 30 juin qu'il fallait négocier, donc trop tard !

.../...

**Attention ! Il y a une condition préalable pour toucher une prime d'intéressement chaque année !**

Il faut que "l'EBITDA social" de Verallia France soit supérieur aux objectifs fixés !

Commentaires & remarques :

- L'EBITDA social est le résultat d'exploitation moins les coûts exceptionnels et les amortissements.
- Ni les salariés, ni les élus, n'ont la main pour définir les objectifs ! Ces derniers sont décidés par la seule direction générale, à l'exemple du projet d'accord fourni !

Objectifs minimums imposés par la direction pour toucher de l'intéressement

	2018	2019	2020	2021
Objectif EBITDA imposé	111 693 K€	118 841 K€	126 577 K€	137 477 K€
Soit en €		+ 7 148 K€	+ 7 736 K€	+ 10 900 K€
Soit en %		+ 6,3 %	+ 6,5 %	+ 8,6 %

**Soit une augmentation exigée de + 23 % en 3 ans !!!**

**Donc, après l'annonce qu'il n'y aura certainement pas d'intéressement** (*Prime variable, aléatoire, qui ne finance pas la sécu ni les retraites - d'où la responsabilité des employeurs sur la lutte contre l'allongement de la durée de cotisation*) **la Direction a annoncé qu'elle ne prévoyait pas de donner d'Augmentations Générales de salaires.**

**La direction envisage :**

- Une Augmentation sur l'Ancienneté => Ce qui exclut tous les salariés inférieurs à 3 ans d'ancienneté
- Une Augmentation Individuelle => Ce qui exclut beaucoup de salariés

**En Bref, voici le résultat de cette 1<sup>ère</sup> réunion d'échanges sur les NAO :**

- Pas d'Augmentation Générale
- Pas d'Intéressement => Ni d'abondement + une baisse de la Participation
- Des négociations multiples dans un contexte global où il faut faire des économies...

**La CGT rappelle aux salariés l'importance d'obtenir et de garantir une rémunération "Fixe"** en contrepartie d'un travail donné. Vous effectuez un travail : Vous touchez un salaire !

**A la différence des primes qui sont aléatoires et variables**, et qui, malgré tous les efforts fournis par les salariés, ne sont pas garanties ! Vous pouvez travailler plus et ne rien obtenir ! (Ex l'Intéressement)

**De plus, il est important de se battre pour du salaire socialisé** (*Salaires Brut*) car il finance la sécu, les retraites, les Allocations Familiales, les Indemnités Chômage (*quand on est licencié comme vont l'être certains dans le PSE, cela prend toute son importance !*), Etc.

**Maintenant, les Organisations Syndicales doivent retravailler des contre-propositions pour la prochaine réunion. Ce que fera la CGT à partir des documents que fournira la direction.**

**La CGT invite les salariés à profiter de cette fin d'année pour discuter entre vous et nous faire remonter sans plus attendre vos attentes & besoins, vos sujets prioritaires à négocier :**

**Thèmes de négociations :**

- **Négocier un accord sur 3 ans** + système d'alerte sociale pour prioriser le dialogue social avant conflit
- **Salaires :**
  - ✓ Uniformiser les grilles de salaires (par le haut)
  - ✓ + 0,5 % / An en plus de l'inflation
  - ✓ Prime d'Ancienneté : Après 15 ans + 2 % tous les 5 ans jusqu'à la retraite
  - ✓ Prime de transport : la convertir en SCR
  - ✓ Prime de vacances : + 35 SCR / An
- **Durée du Temps de travail**
  - ✓ Création d'une 6<sup>ème</sup> équipe sans perte de salaires
- **Égalité Professionnelle entre les Femmes et les Hommes**
  - ✓ Revendications à construire après réception des documents
- **GPEC**
  - ✓ Négocier un accord de GPEC
- **Négocier un accord sur le Télétravail et le Droit à la Déconnexion**
- **Négocier un accord "Chaleur"**
  - ✓ Définir la température type à un lieu donné pour chaque site
  - ✓ Définir les renforts, primes, suppléments d'eau, distribution de fruits, etc...
- **Jours enfants malades :**
  - ✓ Accorder 5 jours payés par an pour enfants malades
- **Bien être des salariés :**
  - ✓ Mise à disposition de thérapeutes : (Pour le sommeil, l'alimentation, Kiné, Ostéopathes...)
- **Intéressement :**
  - ✓ Renégocier un accord pour les 3 ans à venir plus linéaire pour que les salariés profitent aussi de la répartition des richesses créées par leur travail

**Faites remonter le plus rapidement possible vos souhaits et demandes aux élus CGT.**